

RCS : MONTAUBAN

Code greffe : 8201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTAUBAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2018 B 00226

Numéro SIREN : 799 824 735

Nom ou dénomination : A2L FORMATION

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2023 sous le numéro de dépôt 2033

Déposé au Greffe le - 6 JUIL. 2023

2023



9 / 2023 / 165

GREFFE du TRIBUNAL de COMMERCE

LE 3 JUIL. 2023

MONTAUBAN (TARN et GARONNE)

A2L FORMATION
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 10, rue de Trévis
82370 LABASTIDE ST PIERRE
799 824 735 RCS MONTAUBAN

REQUÊTE

à Monsieur le Président du Tribunal de commerce de MONTAUBAN

Le soussigné Monsieur David SIZAROLS, Président de la Société A2L CONSULTANT, Société par actions simplifiée,

Agissant en qualité de Présidente de la société A2L FORMATION, société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 10, rue de Trévis, 82370 LABASTIDE ST PIERRE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MONTAUBAN sous le numéro 799 824 735,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société A2L FORMATION a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2022,

Que, conformément à ses statuts, elle devrait réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Qu'elle se trouve dans l'impossibilité de le faire compte tenu du niveau important d'activité, la Société se trouve dans l'impossibilité de réunir les associés avant le 30 juin 2023,

C'est pourquoi le soussigné a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société A2L FORMATION qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de trois mois, soit jusqu'au 30 septembre 2023, pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022, conformément aux statuts de ladite Société.

Fait à LABASTIDE SAINT PIERRE
Le 9 juin 2023

Monsieur David SIZAROLS
Pour la Société A2L CONSULTANT
Présidente



2023/241

ORDONNANCE

Nous, Didier LERISSON, Président du Tribunal de Commerce de Montauban,

Assisté de Maître Anne CRAPOULET-UDENOT, Greffier,

Vu la requête qui précède présentée par Mr David SIZAROLS, agissant en qualité de Président de la Société A2L FORMATION dont le siège est 10, Rue de Trévis - 82370 Labastide-Saint-Pierre, immatriculée au R.C.S. de Montauban, sous le numéro 799 824 735, et les motifs y exposés.

Vu les dispositions des articles L.225-100 et R.225-64 du Code de Commerce.

Prorogeons jusqu'au 30 septembre 2023, le délai pendant lequel sera réunie l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022.

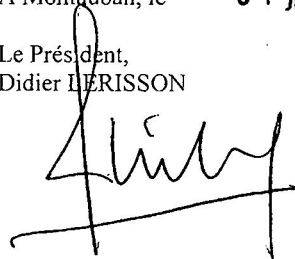
Frais et dépens liquidés à la somme TTC de 38 Euros, à la charge de la requérante.

A Montauban, le

04 JUL. 2023

Le Greffier,
Anne CRAPOULET-UDENOT

Le Président,
Didier LERISSON



Art. 950 à 953 du C.P.C.

Appel de cette ordonnance peut être interjeté dans les quinze jours à compter de la notification auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Montauban, par déclaration ou par LRAR, par un avocat ou un autre officier public ou ministériel habilité.

